

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

12^{ème} RALLYE LE MANS « VHRS »

Les 12 et 13 juillet 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNES

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Documents sur le site internet : www.ecurielemans.org/
Clôture des engagements	Lundi 30 juin	Cachet de la Poste faisant foi ou mail
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 12 juillet de 8h à 12h00	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaisances	Samedi 12 juillet de 8h à 14h30	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 12 juillet de 9h à 15h	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 12 juillet de 9h à 15h	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 12 juillet de 9h15 à 15h15	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Samedi 12 juillet à 14h	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Samedi 12 juillet à 16h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 12 juillet à 15h	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 12 juillet 15mn après la dernière VHC (1^{ère} VHRS à 17h)	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 12 juillet 15mn après le dernier VHC	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 2 / 3 / 4 après reclassement	Samedi 12 juillet à 22h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 13 juillet 15mn après le dernier VHC (1^{ère} VHRS à 8h30)	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 13 juillet 15mn après le dernier VHC	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Publication du classement	Dimanche 13 juillet 30mn	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine

	après entrée dernier concurrent parc fermé	
Remise des prix	Dimanche 13 juillet	Sur le podium devant salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 13 et 14 juillet 2024 en qualité d'organisateur administratif le

le 12ème rallye Le Mans VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° 30 du 18/04/2025 et par la FFSA sous le N° 323 du 18/04/2025

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : **André GRISON**, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans
Secrétariat du Rallye jusqu'au 11 juillet : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 12 et 13 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Directeurs de course délégué ES	Michel FRALIN	Licence n°	2149
Adjoints directeurs de course ES	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Jacques SALENNE	Licence n°	18219
Commissaire technique responsable « VHC »	William QUERU	Licence n°	14922
Commissaires techniques adjoints	Jean Luc BOURNEX Romain THIPHAINÉ Marc MEUNIER	Licence n° Licence n° Licence n°	11351 155300 137284
Commissaire technique adjoint «nouveau départ»	Pascal BOISSAY	Licence n°	6464
Médecin			
Chargées des relations avec les concurrents	Myriam MAWDSLEY Catherine CONDEMINÉ	Licence n° Licence n°	11115 56617
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE Franck CLIPET Benoît CHEVESSIER	Licence n° Licence n° Licence n°	123878 307572 308406
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Laurent LE POTIER	Licence n°	4933
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} RALLYE VHRS compte pour le « Trophée Rallye Cup »

1.3 P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 12 juillet à 15h30 dans le hall de la salle Mélusine.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road-book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé et en cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

Ce Titre de Participation (au prix de 47€) devra être demandé sur le site de la FFSA : www.FFSA.org au plus tard le jeudi avant l'épreuve soit le 10 juillet 2025

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 59^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS pourra s'engager soit **directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager »** (voir procédure engagement FFSA) ou adresser **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) et accompagnée du règlement avant le lundi 30 juin 2025 à l'adresse suivante :**

Quentin LE POTIER, 1 rue Abbé Bouchereau, 72430 CHANTENAY VILLEDIEU

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient lisibles)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10 P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (230x 2)
- **Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 12 juillet pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 30 juin si engagement par le site de la FFSA)**

3.1.12 P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193----- CMCIFR2A

Les copies de licences et permis de conduire pourront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (aucune photocopie ne sera faite sur place)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance autorisées et les lieux des installations des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le road-book

Un extincteur de 2kg minimum, 2 gilets fluorescents jaunes et 1 triangle de signalisation seront obligatoires.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le 12 ème rallye Le Mans représente un parcours de 107 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 de 4.7 km à parcourir 1 fois
- ES 2 / 3 / 4 de 11.8 km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3..

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 13 juillet de 8h à 14h30

Les reconnaissances ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de l'autocollant de reconnaissance appliqué sur le pare-brise

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu aux sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

6.4 P. CIRCULATION

6.4.1 P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci- dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn

3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA.

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de **75 km/heure**.

En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.

2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général VHRS,
Un classement moyenne haute,
Un classement moyenne intermédiaire,
Un classement moyenne basse.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 juillet sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine à BONNETABLE.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers équipages de chaque catégorie

59ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 12 et dimanche 13 juillet 2025



ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS
ETAPE 1						
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					17h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:20	17h20
CH 1	Avant ES 1		3.120	3.120	0:10	17h30
	neutralisation		0.330	0.330		
ES 1	BONNETABLE	4.760		4.760	0:03	17h33
CH 1A	Entrée parc fermé parking Mélusine		4.310	4.310	0:15	17h48
	Total section 1	4.760	8.260	13.020	0:48	
PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE						
ETAPE 2						
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					8h30
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	9h00
CH 2	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	9h15
	Neutralisation		0.290	0.290		
ES 2	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	9h18
CH 2A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	9h40
	Total section 2	11.820	19.830	31.650	1:13	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					12h20
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 2C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	12h50
CH 3	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	13h05
	Neutralisation		0.290	0.290		
ES 3	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	13h08
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	13h30
	Total section 3	11.820	19.830	31.650	1:13	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					15h50
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	16h20
CH 4	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	16h35
	Neutralisation		0.290	0.290		
ES 4	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	16h38
CH 4A	Entrée parc fermé final parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	17h00
	Total section 4	11.820	19.830	31.650	1:13	
PARC FERME FINAL						
Total rallye		ES	Liaison	Total		
Coucher du soleil à 21h55		40.220	67.750	107.970		

s e c t i o n 1

s e c t i o n 2

s e c t i o n 3

s e c t i o n 4